



Aqua Ray

Cloud for Humans

Avenant aux Conditions Générales de Vente Hébergement dédié

14 décembre 2020

Conditions Particulières



Table des matières

1	Désignation des Parties	3
2	Dispositions initiales	4
2.1	Objet	4
2.2	Nature du contrat	4
2.3	Définitions	4
2.4	Services fournis par Aqua Ray	5
2.5	Mise à disposition du serveur dédié physique ou VPS	5
2.6	Obligations d'Aqua Ray	6
2.6.1	Livraison du Serveur	6
2.6.2	Identifiants du Serveur	6
2.6.3	Garanties SLA	6
2.6.4	Garanties de disponibilité de la connexion Internet	7
2.6.5	Limites de bande-passante	7
2.7	Obligations du Client	7
2.7.1	Respect de la réglementation en vigueur	7
2.7.2	Sauvegarde des données	7
2.8	Durée du Contrat	8
2.8.1	Prise d'effet	8
2.8.2	Résiliation	8
2.9	Modalités de paiement	8
2.9.1	Facturation du Service	8
2.9.2	Retard ou défaut de paiement	9

1 — Désignation des Parties

Entre :

1. le Client, souscripteur aux services d'hébergement dédié par l'intermédiaire d'une commande validée directement depuis le site Web public ou par l'intermédiaire du service commercial d'Aqua Ray.

Ci-après dénommé le "CLIENT". D'une part

Et Aqua Ray SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 178.300 Euros, dont le siège social est situé au 14 rue Jules Vanzuppe - 94200 IVRY-SUR-SEINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil, sous le numéro RCS CRETEIL B 447 997 099, représentée par Raphael Nicoud, son Président ;

Ci-après dénommée "AQUA RAY". D'autre part

2 — Dispositions initiales

2.1 Objet

1. Les présentes conditions particulières complètent les CGV Aqua Ray (Conditions Générales de Vente d'Aqua Ray) et les autres documents contractuels constitutifs du Contrat. Elles ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Aqua Ray fournit le service d'Hébergement dédié au Client.

2.2 Nature du contrat

1. Les différents documents contractuels, constitutifs du Contrat sont les suivants, par ordre de priorité :
 - 1.1. Le **Formulaire d'ouverture de compte** ;
 - 1.2. Le **Récapitulatif de commande sur le site Web ou dans le Bon de commande** qui désigne le Client, la nature et le prix des options retenues ;
 - 1.3. Les **Conditions Générales de Vente**.
 - 1.4. Les **annexes, présentes Conditions particulières spécifiques au type de service souscrit**

L'ensemble de ces documents contractuels est dénommé le "Contrat".

En cas de contradiction entre des documents de natures différentes ou de rangs différents, il est expressément convenu que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront.

2.3 Définitions

1. Chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura dans le présent contrat la signification qui lui est donnée, à savoir :
 - (a) **Interner** : Réseau mondial d'échange de données constitué de réseaux et serveurs reliés entre eux par le biais d'une interconnexion de réseaux de communications

électroniques mondiaux, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique adéquat. ;

- (b) **Bande passante** : désigne la capacité de transmission d'une liaison de transmission reliant le Serveur du Client au réseau d'Aqua Ray. Elle détermine la quantité d'informations (en bits par seconde) qui peut être transmise simultanément. ;
- (c) **Interface Client** : désigne le site Internet mis à disposition du Client afin que celui-ci procède de manière autonome ;
- (d) **Hébergeur** : désigne la personne physique ou morale assurant au sens de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 une activité de stockage de tout contenu destiné à être mis à disposition du public par des services de communication au public en ligne. ;
- (e) **Serveur** : désigne une ressource informatique assimilable à un ordinateur, physique ou virtuel, dédié au Client et exploité par ce dernier à l'issue de sa mise à disposition, connecté de manière permanente et en haut débit au réseau Internet. ;
- (f) **Services** : désigne l'ensemble des services fournis par Aqua Ray au Client, qui comprend le Service d'hébergement mutualisé, le service d'hébergement dédié, le Service de réservation de noms de domaine et les différents services supplémentaires attachés dans les conditions définies au présent Contrat ;
- (g) **Site Web ou Site Internet de Aqua Ray** : Site Internet disponible à l'adresse www.aquaray.com donnant accès notamment à la Console de gestion de compte. ;
- (h) **Client** : désigne toute personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique ou morale (dans ce dernier cas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés) ayant procédé à une ouverture de compte chez Aqua Ray, ayant reçu un courrier électronique émanant de Aqua Ray contenant ses Identifiants pour accéder à l'Interface Client.
- (i) **Hébergement dédié** : Service d'hébergement comprenant la fourniture d'un serveur physique ou virtuel dédié à l'usage du Client, son hébergement au sein des locaux d'Aqua Ray et la fourniture de la connectivité Internet associée. ;
- (j) **Heures ouvrées** : horaires d'ouverture du support technique et commercial d'Aqua Ray - du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. (Fuseau horaire Paris, France)

2.4 Services fournis par Aqua Ray

AQUA RAY met à disposition du Client une infrastructure technique d'Hébergement dédié, et un raccordement à Internet dont les caractéristiques techniques et la redevance périodique induite sont définis sur le site Internet d'Aqua Ray au moment de la souscription et de la validation du Formulaire d'ouverture de compte. Ces conditions s'appliquent aussi bien aux serveurs dédiés physiques qu'aux serveurs dédiés virtuels (VPS).

Les Services d'Hébergement dédié fournis par Aqua Ray ne couvrent pas les redevances, abonnements, taxes, licences logicielles pouvant être éventuellement demandés par les ayants droits, via l'utilisation des Services par le Client, et qui restent à la charge exclusive dudit Client.

2.5 Mise à disposition du serveur dédié physique ou VPS

Les Services d'Hébergement dédié comprennent la mise à disposition d'un Serveur qui demeure la propriété pleine et entière d'Aqua Ray qui en confère au Client un seul droit d'utilisation à distance en lui transférant la responsabilité temporaire de sa structure logicielle (Système d'exploitation, logiciels déployés et sauvegarde des données) du Serveur.

Ce faisant, le Client ne devra en aucun cas porter atteinte à l'intégrité du Serveur, la charge des risques de détérioration volontaire du Serveur étant transférée au Client dès la mise à disposition de ce dernier.

En outre, le Client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions relatives à l'utilisation du Serveur. Le Client supportera toutes les conséquences attachées à une utilisation non conforme du Serveur, notamment les défauts de fonctionnement du Serveur consécutifs à l'installation d'un logiciel ou à une mauvaise configuration par le Client du Serveur.

2.6 Obligations d'Aqua Ray

2.6.1 Livraison du Serveur

Une fois le Formulaire d'ouverture de compte validé, Aqua Ray s'engage à mettre à disposition du Client un Serveur conforme à la commande du Client dans les délais suivants :

1. Service indiqué comme « disponible en stock » : Livraison dans un délai inférieur à 12 heures ouvrées ;
2. Service indiqué comme « disponible sur commande » : Livraison dans un délai maximum de 15 (quinze) jours ouvrés.

En cas de non respect de ces délais, le Client pourra annuler sa souscription sans préavis ni indemnité en contactant Aqua Ray par l'intermédiaire de l'Interface Client.

2.6.2 Identifiants du Serveur

Les identifiants et mots de passe éventuels d'accès au Serveur sont déterminés par Aqua Ray et adressés par courrier électronique au Client lors de la livraison initiale.

Ces identifiants et mots de passe sont modifiables à tout moment par le Client immédiatement sur son Serveur.

Aqua Ray se dégage de toute responsabilité concernant le choix des identifiants et mots de passe par le Client.

2.6.3 Garanties SLA

Le niveau de garanties de Service lié au Serveur du Client dépend du niveau de service souscrit.

Le niveau de Service choisi et les GTI (Garanties de Temps d'Intervention) et/ou GTR (Garanties de Temps de Rétablissement) associés sont précisées sur le site Internet www.aquaray.com lors de l'inscription et dans le Formulaire d'ouverture de compte.

En cas de non respect de ces garanties de Service, le Client pourra :

Soit annuler son abonnement sans préavis ni indemnité en contactant Aqua Ray depuis l'Interface Client ; Soit demander à Aqua Ray un remboursement de 5% du loyer de la prestation concernée par heure entière d'indisponibilité au delà du délai garanti.

Le remboursement ne pourra en aucun cas excéder le montant du loyer mensuel du Serveur concerné par l'indisponibilité.

2.6.4 Garanties de disponibilité de la connexion Internet

Compte tenu de la nature même d'Internet et de son fonctionnement, les données circulant sur des réseaux hétérogènes aux capacités techniques et aux responsabilités diverses, la responsabilité technique d'Aqua Ray est limitée à son propre réseau.

Aqua Ray s'efforcera d'assurer la disponibilité de l'Accès à Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des éventuelles maintenances planifiées nécessitant une interruption technique temporaire.

L'Accès à Internet est considéré comme indisponible lorsque un ou des éléments réseau indispensables au fonctionnement du Serveur du Client subissent une panne dont l'origine n'est pas une maintenance planifiée, provoquant une indisponibilité totale du Serveur du Client sur Internet.

En cas d'indisponibilité du Service de connexion à Internet, les dispositions définies par les "Garanties SLA", paragraphe 6.3 des présentes s'appliquent.

2.6.5 Limites de bande-passante

Certains serveurs physiques sont proposés avec des liens publics de capacité 1 Gb/s. L'usage de cette bande passante ne doit pas dépasser 250 Mb/s plus de 36 heures par mois. En cas de dépassement, le Client pourra souscrire à une option adéquate permettant d'augmenter cette limite.

2.7 Obligations du Client

2.7.1 Respect de la réglementation en vigueur

En application de la réglementation en vigueur, il est rappelé que le Client est le seul responsable de l'installation, l'exploitation, le paramétrage et la maintenance du Serveur mis à sa disposition.

2.7.2 Sauvegarde des données

Il est ici rappelé qu'en aucun cas Aqua Ray ne sera responsable des données installées et/ou exploitées et/ou mises en ligne par le Client sur le Serveur, y compris en cas de destruction accidentelle par erreur humaine du Client ou d'un membre du personnel d'Aqua Ray.

Le Client reconnaît être parfaitement informé que le paramétrage peut être altéré par une mauvaise manipulation de sa part ou de la part d'Aqua Ray, lors d'un changement de Serveur, de la réinstallation du système d'exploitation du Serveur, ou de la défaillance matérielle du disque dur et/ou du Serveur.

En application des règles élémentaires de sécurité informatique, il est rappelé que le Client a pour obligation de prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres

données et/ou logiciels par l'utilisation de sauvegardes déportées, sécurisées et dupliquées. La responsabilité d'Aqua Ray ne peut être engagée en cas de perte des données quelle qu'en soit la cause.

2.8 Durée du Contrat

2.8.1 Prise d'effet

Le Contrat prend effet à compter de la validation du Formulaire d'ouverture compte par le Client depuis le site Internet d'Aqua Ray.

Le service d'hébergement dédié est conclu pour une durée indéterminée, avec une période minimale d'abonnement de 1 mois.

2.8.2 Résiliation

Le Client peut résilier le Service d'Hébergement dédié depuis l'Interface Client et/ou en contactant Aqua Ray par l'intermédiaire du système de tickets d'incidents accessible lui-même depuis l'Interface Client.

Toute demande de résiliation reçue par Aqua Ray jusqu'au 25 du mois prendra effet au plus tôt à la fin du mois concerné, la résiliation reçue par Aqua Ray après le 25 du mois prendra effet au plus tôt à la fin du mois suivant.

2.9 Modalités de paiement

2.9.1 Facturation du Service

Le Client autorise expressément Aqua Ray à lui délivrer chaque mois une facture sous forme électronique.

La facture est accessible dans l'Interface Client.

Elle intègre le coût de la redevance périodique d'utilisation correspondant au Service pour le mois à venir.

Lors d'une souscription au service d'Hébergement dédié depuis le Site Internet d'Aqua Ray, le mode de paiement initial retenu pour le règlement des factures est automatiquement le prélèvement sur carte bancaire.

Toutefois, le Client aura la possibilité, dès réception de ses identifiants, de prendre contact avec Aqua Ray par l'intermédiaire de l'Interface Client pour demander la modification du mode de paiement. Aqua Ray se réserve le droit de refuser la modification du mode de paiement.

En cas de paiement par chèque, ce dernier devra être libellé à l'ordre de «AQUA RAY SAS», contenir au dos le numéro de la facture et être expédié par voie postale à l'adresse suivante : AQUA RAY - Service comptabilité - 14 rue Jules Vanzuppe - 94200 IVRY-SUR-SEINE

2.9.2 Retard ou défaut de paiement

Tout paiement incomplet ou irrégulier sera considéré comme un défaut de paiement donnant lieu à la procédure décrite ci-dessous.

Tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'envoi au Client d'une mise en demeure de payer de rappel (par courrier électronique et/ou lettre recommandée avec accusé de réception).

A défaut de paiement dans les 8 jours ouvrés suivant la date d'émission de la mise en demeure, les Services seront suspendus jusqu'au règlement des sommes dues.

A défaut de régularisation dans un délai de 30 jours suivant la date d'échéance d'une redevance périodique, Aqua Ray pourra résilier unilatéralement le contrat sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.